



Formation en alternance Licence professionnelle

Contrat de professionnalisation : mode d'emploi

Dispositif de formation continue en alternance

Il a pour objectif de favoriser l'insertion ou la réinsertion professionnelle en permettant à son bénéficiaire d'acquérir une qualification :

- Enregistrée dans le RNCP. C'est le cas des diplômes délivrés par l'IUT,
- Ou reconnue dans les classifications d'une convention collective de branche,
- Ou figurant sur une liste établie par la commission paritaire de l'emploi d'une branche professionnelle.

Contrat de travail d'un type particulier

CDD ou CDI de 1 à 3 ans, incluant des actions de professionnalisation.

Il s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans ou aux demandeurs d'emplois inscrits à pôle Emploi de 26 ans et plus.

Les démarches :

- Contacter son OPCA au préalable avant l'embauche pour accord et financement, sauf en cas d'imputation sur le plan de formation de l'entreprise,
- Envoi du contrat à l'OPCA (Organisme Paritaire Collecteur Agréé) au plus tard 5 jours après le début du contrat
- Avis définitif de l'OPCA dans un délai maximum d'un mois et transmission à la DDTEFP
- Vérification de la conformité du contrat par la DDTEFP, enregistrement puis notification à l'employeur dans un délai de 30 jours. Passé ce délai, le contrat est réputé enregistré.

La formation

Les cours se font en alternance sur la base de 470 heures de formation et selon le calendrier pédagogique.

Rémunération

Age	% du SMIC
16 à 20 ans	55 % à 65 % du SMIC
21 à 25 ans	70 à 80 % du SMIC
26 ans et plus	85 à 100 % du SMIC

Les avantages pour l'entreprise

Financement possible de la formation par l'OPCA

- Coût de la formation suivant le taux horaire choisi par l'organisme,
- Prise en charge de la formation du tuteur et de l'exercice de la fonction tutorale.

Aides de l'état

1 - Exonération

Plus d'exonération des cotisations patronales de sécurité sociale, sauf pour les plus de 45 ans.

2 – Aides forfaitaires versées par Pôle Emploi

- Pour l'embauche d'un demandeur d'emploi indemnisé de 26 ans et plus, si pas de licenciement économique : 200 € par moi dans la limite d'un montant global de 2000 €.

Avantages divers

- Le salarié n'est pas comptabilisé dans l'effectif jusqu'au terme du contrat,
- Dispense de versement de l'indemnité de fin de contrat.

Depuis le premier janvier 2010, les bénéficiaires de l'ASS, du RSA ou de l'AHH, ainsi que les personnes ayant bénéficié d'un contrat unique d'insertion peuvent signer un contrat de professionnalisation.

Contacts

Université de Lorraine

IUT de Moselle Est

7 Rue Alexandre De Geiger

57200 SARREGUEMINES

Département GACO Gestion Administrative et Commerciale

Responsable formation : Jean-Marc LETULLIER

Responsable du département : Sandrine WEBER

Secrétariat : Cathy STAUB

Tél. : 03 87 98 94 07

iutme-gaco-lp-secretariat@univ-lorraine.fr

Direction départementale du travail de l'emploi et de la formation professionnelle

DDTEFP Metz

Tél : 03 87 56 54 00

**Licence professionnelle : Entrepreneuriat et
management des petites et moyennes organisations**



UNIVERSITÉ
DE LORRAINE

IUT DE
MOSELLE-EST